



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

### REUNION PUBLIQUE DU 01 MARS 2023 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DU GERDIL – LA VILLETTE - LA GRUVAZ – LE QUY

Présents Elus : Jean Marc PEILLEX, Maire, Michel STROPIANO, Monique RACT, Véronique CLEVY, Adjoints au Maire

Services municipaux : Marc SIROP, Directeur des Services Techniques, Christophe PERRAUDIN, service Voirie, Laurent CLAUDEL, Directeur Général des Services

En préambule de ce temps d'échange, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et précise que la municipalité poursuit ses échanges avec les habitants au travers des réunions de quartier et ce depuis plusieurs mandats à raison de deux rendez-vous par quartier pendant le mandat.

Le secteur de Tresse d'en Haut a bénéficié d'une reprise des enrobés jusqu'à la limite des Contamines Montjoie à l'automne 2022. En revanche, la demande de pose d'un passage piétons sur la route départementale est du ressort de la commune des Contamines Montjoie. Il est rappelé que le Département ne valide pas l'installation de ce type de signalisation hors agglomération, car le ressenti de sécurité pour le piéton est faussée par la vitesse des véhicules. Pour autant la commune des Contamines Montjoie porte un projet de réduction de la vitesse sur ce secteur à 50 km/h avec la pose d'un plateau surélevée, d'un trottoir et d'une réduction de voie dans le cadre de la création d'une agglomération.

L'alimentation en eau potable pour le secteur du Quy provient de la Commune des Contamines Montjoie. En parallèle, la commune de Saint Gervais lance ce printemps une reprise complète des canalisations dans le village et crée une colonne d'amenée d'eau depuis la route de la corniche. Ce chantier se déroulera sur trois mois à partir d'avril 2023.

Il est rappelé aux usagers que le raccordement à l'assainissement collectif est obligatoire si la distance est inférieure à 100 M. Un délai de deux ans est donné pour les usagers pour se conformer à cette réglementation.

Le transfert du service eau/assainissement à l'intercommunalité est prévu par la loi pour 2026. Ce transfert comprend le personnel, le matériel, les locaux. Il est précisé qu'actuellement un mouvement des maires ruraux a été lancé pour que ce transfert soit volontaire et non autoritaire.

Les travaux de construction de la centrale hydro électrique de la Gruvaz reprendront à la mi-mars avec une fin de chantier programmé pour décembre 2023. Cette future production hydro électrique depuis le torrent de Miage permettra de couvrir les besoins énergétiques de l'équivalent de 2 800 foyers.

En complément, la commune a décidé de financer la descente des eaux usées depuis Miage par la pose d'un réseau sur le même itinéraire que la colonne forcée. Ce chantier est mené en parallèle de celui de la centrale hydro électrique, évitant de créer de nouvelles nuisances aux riverains et randonneurs.

Deux nouvelles demandes d'installations de centrales hydro électriques sont à l'étude :

- Turbinage de la partie basse de la Gruvaz, jusqu'à la confluence avec le torrent du Bonnant. Ce tracé sera sans impact sur les propriétés (passage sous la route), sauf un propriétaire, et l'usine sera installée au droit du pont des Crouêts.
- Turbinage du torrent de Bionnassay entre le pont des Places jusqu'à la déchetterie. Ce projet reste encore à définir (tracé, puissance, parcelles supports de la conduite et des installations techniques).



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

En complément de la colonne d'eaux usées, l'alpage de Miage bénéficiera également d'amélioration par l'installation d'un traitement UV de l'eau servant au nettoyage de la salle de traite, et une amélioration du captage d'eau pour les toilettes publiques et la sécurité incendie sous le refuge qui voit passer près de 500 randonneurs/jour.

Les navettes Facilibus desservant le parking de la Gruvaz depuis le parking du DMC sont de plus en plus utilisées par les randonneurs et les riverains. La confusion des noms des arrêts a été levée, par une nouvelle signalétique au début de l'été 2022.

Il est suggéré par les habitants que la poche de stationnement à côté de la déchetterie soit signalée et fasse l'objet d'un point d'arrêt des navettes Facilibus. Il est également demandé aux services qu'un changement du nom de l'arrêt région au lieu-dit "la Gruvaz" soit transformé en arrêt "pont des Crouêts". Dans ce prolongement les habitants suggèrent qu'un éclairage public soit installé au droit de cet arrêt et que des panneaux clignotants informent les conducteurs de cette zone de stationnement de bus et de traversée des piétons à l'identique de ce qui a été mis en place route du château.

En complément, il est précisé que les circuits de transport seront revus à l'échéance de l'arrivée de l'ascenseur valléen. En parallèle, le stationnement au niveau de la gare SNCF du Fayet a été modifié par le passage en zone bleue des parkings de ce pôle d'échange multimodal et la commune a construit un nouveau parking de 200 places de longue durée vers le stade de football du Fayet (200 m de la gare).

De plus, la mobilité des habitants entre le centre bourg de Saint Gervais et le parc thermal sera facilité par la construction d'un ascenseur à eaux usées qui sera livré au printemps 2024.

Pour répondre à une sollicitation des riverains, il est précisé que les réseaux de fibre optique sont de la responsabilité du SYANE. Ces derniers diffusent des contre vérité sur le refus de la commune de voir l'installation de la fibre optique. Le fonds du litige porte sur le tirage de lignes aériennes en contradiction avec les règles du PLU et sont particulièrement disgracieuses dans le paysage alors que la municipalité porte depuis de nombreuses années, un enfouissement de tous les réseaux secs pour effacer ces lignes aériennes bouchant le paysage.

Concernant la téléphonie, plusieurs secteurs de Saint Gervais ont été identifiés en zone blanche, nécessitant la pose de nouveaux supports de relais. A ce titre, la commune a validé l'installation de nouveaux mâts à côté du réservoir du Champel, au Freney d'en bas et un dernier au Bettex.

La réhabilitation des chapelles de la rive droite du Bonnant a pris du retard suite au retrait du Maître d'œuvre précédent. Le marché de consultation est en cours de relance. A l'issue de cette réhabilitation, une dernière tranche concernera le temple et la chapelle des Thermes.

Concernant la sobriété énergétique des éclairages publics, la commune poursuit son programme de pose de lampes leds et des dispositifs de baisse d'intensité avec détecteurs de présence seront testés sur plusieurs secteurs de la Commune.



Le Maire,  
Conseiller départemental  
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX